

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 20 janvier 2020 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
Madame Marylène Plante, directrice générale adjointe
M^e Lyne Laverdure, secrétaire générale

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 10.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-047-2001

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

CE14-048-2001

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-049-2001 3.01 COMPTES À PAYER 2019-2020
- Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 12 décembre 2019 au 16 janvier 2020.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- 4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL
- CE14-050-2001 4.01 ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA COMMISSION SCOLAIRE
- CONSIDÉRANT la création d'un regroupement d'achat pour les assurances de dommages des commissions scolaires, soit le Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec (RCSEQ);
- CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par ce regroupement de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;
- CONSIDÉRANT la recommandation faite par le conseiller du regroupement de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2020-2021;
- CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot et de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;
- CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Bois-Francs de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;
- CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;
- CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait en mars 2019 (SEAO, numéro 1241567), pour une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option, et les résultats de cet appel d'offres;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit spécifiquement la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services, sous réserve de certaines conditions, et que ces conditions ont été respectées;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans, et que cette autorisation a été donnée;
- CONSIDÉRANT la possibilité de renouveler de gré à gré le contrat pour 2020-2021 ou de retourner en appel d'offres public, à défaut d'entente;
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Daigle :
- DE RENOUELER l'adhésion de la Commission scolaire des Bois-Francs au Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec, regroupement d'achat de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17, pour le

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2020-2021;

DE MANDATER la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL Canada (BFL Canada risques et assurances Inc.), en application de la clause d'option de renouvellement prévue au contrat ou, à défaut d'entente, pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

DE MANDATER la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme. Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

D'AUTORISER la secrétaire générale, madame Lyne Laverdure, à signer tout document découlant de la présente résolution.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.01 PROJET NO 3018 – AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE MULTISPORT PROMUTUEL À VICTORIANVILLE / GROUPE GAGNÉ CONSTRUCTION INC.

CE14-051-2001

Monsieur Jean-François Lafèche propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le tableau comparatif des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet no 3018 – Agrandissement du Complexe multisport Promutuel à Victoriaville;

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Groupe Gagné Construction inc. (Document numéro CE14-051-2001).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.01 RETOUR À SON POSTE D'ORIGINE, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME MARISOL LEMAY

CE14-052-2001

ATTENDU que madame Marisol Lemay avait obtenu le poste d'agente de bureau, classe I (P.S. 59-19) à la Polyvalente La Samare et à l'école Saint-Édouard en date du 18 novembre 2019;

ATTENDU que madame Marisol Lemay désire se prévaloir de la clause 7.1-07 de l'entente locale du personnel de soutien lui permettant de retourner à son poste d'origine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-François Lafèche :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Que madame Marisol Lemay retourne à son poste d'origine de secrétaire à l'école secondaire Le boisé et ce, à compter du 6 janvier 2020.

Unaniment résolu ADOPTÉ

6.02 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME MARYLÈNE DAIGNEAULT

CE14-053-2001

Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Marylène Daigneault, secrétaire d'école à l'école Saint-Médard. Cette démission est effective compter du 17 janvier 2020, à 16 heures.

Unaniment résolu ADOPTÉ

6.03 DÉMISSION, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME FRANCE LACHANCE

CE14-054-2001

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame France Lachance, psychologue aux Services éducatifs Jeunes - Adultes - FP. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective compter du 28 février 2020, à 16 heures.

Unaniment résolu ADOPTÉ

6.04 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME LIETTE LABBÉ

CE14-055-2001

Monsieur Guillaume Boisvert propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Liette Labbé, enseignante au primaire (champ 03), à l'école Notre-Dame (Plessisville). Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2020, à 16 heures.

Unaniment résolu ADOPTÉ

6.05 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME RENAUDE PELLETIER

CE14-056-2001

Madame Manon Aubry propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Renaude Pelletier, enseignante au primaire (champ 03), à l'école Sainte-Famille (Plessisville). Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2020, à 16 heures.

Unaniment résolu ADOPTÉ

6.06 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME NICOLE DÉSINDES

CE14-057-2001

Monsieur Dany Boudreault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Nicole Désindes, enseignante en musique (champ 06), aux écoles Saint-Paul, Saint-

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Gabriel-Lalemant et Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2020, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-058-2001

6.07 DÉMISSION, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME SYLVIE TARDIF

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour retraite, de madame Sylvie Tardif, enseignante au primaire (champ 03), à l'école Pie-X. Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 30 juin 2020, à 16 heures.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-059-2001

6.08 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 63-19), MADAME CHRISTALY BOISVERT

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrière d'entretien, classe II à la Polyvalente La Samare, soit attribué à madame Christaly Boisvert selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 20 janvier 2020

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-060-2001

6.09 ENGAGEMENT, PERSONNEL ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN, MADAME CHRISTINE LEFEBVRE

Monsieur Guillaume Boisvert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, madame Christine Lefebvre soit engagée selon les critères suivants :

Raison d'engagement

Comblé un poste vacant en mathématique et sciences au secondaire

Statut d'emploi, pourcentage, champ

Enseignante régulière à temps plein
Champ 13

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche éducative, école

28,8 pér. de 75 min. / 9 j
Polyvalente La Samare

Période d'engagement

À compter du 6 septembre 2019

Détail

Selon la convention collective des enseignantes et des enseignants
2015-2020.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.10 RETOUR À SON POSTE D'ORIGINE, PERSONNEL DE SOUTIEN,
MADAME MARYSE RODRIGUE

CE14-061-2001

ATTENDU que madame Maryse Rodrigue avait obtenu le poste d'agente
de bureau, classe I (P.S. 56-19) au Service des ressources financières en
date du 18 novembre 2019;

ATTENDU la période d'adaptation prévue à la clause 7-1.07 de l'entente
locale du personnel de soutien;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marilou Noreau :

Que madame Maryse Rodrigue retourne à son poste d'origine de
secrétaire d'école aux écoles de la Croisée (St-Rosaire) et Notre-Dame
(Norbertville) et ce, à compter du 16 janvier 2020.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE14-062-2001

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques
Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à
19 h 23.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Alain Desruisseaux, directeur général

Lyne Laverdure, secrétaire générale